

CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 30 mai 2022

Point n° 3 : Désignation de représentants dans des organismes.

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 7 septembre 2020, l'Eurométropole de Metz a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO).

La Commune de Lorry-lès-Metz a fait part à l'Eurométropole de Metz de son souhait qu'il soit procédé à la désignation d'un nouveau représentant au SIEGVO en remplacement de Monsieur Bertrand KENNEL.

Par courrier en date du 22 avril 2022, la SA d'HLM VIVEST informe de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de l'Eurométropole de Metz, représentée au sein du Conseil d'Administration par Monsieur Frédéric NAVROT. Le bailleur sollicite par conséquent la Métropole afin de confirmer son souhait de se maintenir comme administrateur et de désigner son représentant le cas échéant.

Il est donc proposé au Conseil :

- de désigner Monsieur Jean-Paul SCHMITT en qualité de représentant de l'Eurométropole de Metz au SIEGVO en remplacement de Monsieur Bertrand KENNEL,
- de renouveler la participation de l'Eurométropole de Metz en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration de la SA d'HLM VIVEST et de désigner M _____ en qualité de représentant de l'Eurométropole de Metz à ce Conseil d'Administration.

Commission consultée : Bureau.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain l'adoption des motions suivantes :

MOTION Temp.1

Objet : Désignation d'un nouveau représentant de l'Eurométropole de Metz au SIEGVO (Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne) en remplacement de Monsieur Bertrand KENNEL.

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 7 septembre 2020 désignant Monsieur Bertrand KENNEL, issu de la Commune de Lorry-lès-Metz, en qualité de représentant de Metz Métropole au SIEGVO (Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne),
CONSIDERANT que la Commune de Lorry-lès-Metz a fait part à Metz Métropole de son souhait qu'il soit procédé à la désignation d'un nouveau représentant,

DECIDE de désigner Monsieur Jean-Paul SCHMITT en qualité de représentant de Metz Métropole

au SIEGVO en remplacement de Monsieur Bertrand KENNEL

MOTION Temp.2

—

Objet : Désignation d'un représentant de l'Eurométropole de Metz au Conseil d'Administration de la SA d'HLM VIVEST.

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le courrier de la SA d'HLM VIVEST en date du 22 avril 2022 sollicitant Metz Métropole afin de poursuivre sa collaboration avec le bailleur en tant qu'administrateur et de procéder à la désignation d'un représentant,
CONSIDERANT la demande formulée par la SA d'HLM VIVEST, le patrimoine immobilier réparti sur le territoire et le partenariat existant entre le bailleur et Metz Métropole,

APPROUVE le renouvellement de la participation de Metz Métropole en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration de la SA d'HLM VIVEST,
DECIDE de désigner M_____ en qualité de représentant de Metz Métropole au Conseil d'Administration de la SA d'HLM VIVEST.